

SAVOIR ÉLABORER SON RAPPORT SOCIAL UNIQUE

Les enjeux pratiques du Rapport Social Unique dans les collectivités territoriales

1 JOUR, 7 HEURES

OUTILS RH & RELATIONS
SOCIALES

CODE :
GRH39

Objectifs de la formation

- Rappeler le cadre juridique lié à la mise en place d'un RSU
- Intégrer les enjeux pratiques du Rapport Social Unique
- Décrypter les différentes thématiques du RSU
- S'approprier les étapes de réalisation d'un Rapport Social Unique
- Mettre en place une veille juridique sur les thématiques du RSU

Parmi nos formateurs

- IZERGHOUF Youcef
DRH Fonction Publique,

Public concernés

- DRH, responsables RH, gestionnaires RH, chargé du RSU et des données RH

Critères d'admission

- Cette formation entre dans le champ d'application des dispositions relatives à la formation professionnelle continue car considérée comme une action d'adaptation et de développement des compétences des salariés.

Prérequis

- Aucun prérequis n'est nécessaire

Tarifs

- Communes < 20 000 habitants (ou élus) : Tarif Classe virtuelle : 695,00 €HT
- Communes < 20 000 habitants (ou élus) : Tarif Présentiel : 760,00 €HT
- Communes > 20 000 habitants (ou autres établissements) : Tarif Classe virtuelle : 895,00 €HT
- Communes > 20 000 habitants (ou autres établissements) : Tarif Présentiel : 960,00 €HT

Depuis le 1er janvier 2021, les collectivités territoriales sont dans l'obligation d'établir un Rapport Social Unique annuel qui présente d'une part un outil qui assure le dialogue social et d'autre part un système d'aide à la décision permettant de faciliter le pilotage des ressources humaines.

Cette formation présente une opportunité pour les stagiaires de challenger leurs pratiques professionnelles de rédaction du Rapport Social Unique.

ATELIER [Quiz] à travers un outil interactif, les stagiaires testent leurs connaissances sur le Rapport Social Unique

Intégrer les éléments clés liés au Rapport Social Unique

- Comprendre la genèse du Rapport Social Unique
 - Quels sont les objectifs de la mise en place du RSU
 - Identifier les enjeux stratégiques et les politiques RH au sein de sa collectivité
 - Identifier les acteurs concernés par le RSU : Direction RH, élus, représentants des personnels
 - Appréhender les différentes thématiques du rapport social unique
 - Définir l'articulation entre le RSU et la base de données sociale dématérialisée
-

ATELIER Analyse comparative sur une thématique particulière du RSU et repérage des indicateurs relevant de la thématique

Rappeler le cadre juridique du Rapport Social Unique

- Code général de la fonction publique (Art. L231-1 à L231-4)
 - Décrypter le Décret n°2020-1493 du 30 novembre 2020 relatif au Rapport Social unique dans la fonction publique
 - Appréhender l'arrêté du 10 décembre 2021
 - Comment effectuer une veille juridique sur les thématiques du RSU
-

ATELIER [Etude de cas] un Rapport Social Unique d'une collectivité est présenté au groupe, les stagiaires sont invités à analyser la conformité du RSU

S'approprier la méthodologie d'élaboration du Rapport Social Unique

- Décrypter le calendrier de réalisation du RSU
 - Appréhender les différentes étapes d'élaboration du RSU
 - Comment renseigner les bons indicateurs
 - Quels sont les impacts du RGPD sur la Base de Données Economiques, Sociales et Environnementales ?
-

ATELIER Les stagiaires sont amenés à mettre en place une feuille de route d'élaboration du RSU : acteurs, contributions, délais

Comment exploiter les chiffres et analyser les données contenues dans le RSU

- Analyser les différents rapports obligatoires
- Quels sont les données du RSU à renseigner dans les tableaux de bord ?
- Appréhender les données permettant de mesurer la performance de la GRH
- Comment valoriser les résultats du RSU
- Appréhender l'articulation entre le RSU et les lignes directrices de gestion
- S'approprier la méthodologie de rédaction des fiches de synthèses
- Quels sont les outils statistiques les plus appropriés ?
- Utiliser à bon escient les histogrammes, pictogrammes, nuages de points...
- Réaliser une présentation attractive de son RSU

ATELIER Un tableau de bord est présenté par le formateur, Les stagiaires analysent les résultats et les informations issues du tableau de bord

Définir une stratégie de diffusion du RSU

- Identifier les règles et délais de communication
 - Rappeler le principe de confidentialité
 - Définir les délais et les règles de mise à disposition publique du RSU
-

Evaluation des acquis et débriefing en plénière

Dates

Paris	Classe virtuelle
17/05/2024	10/09/2024
10/09/2024	
15/11/2024	

Modalités pédagogiques, d'évaluation et techniques

■ Modalités pédagogiques:

Pour les formations synchrones-présentiel ou classes virtuelles (formations à distance, en direct), les stages sont limités, dans la mesure du possible, à une douzaine de participants, et cherchent à respecter un équilibre entre théorie et pratique. Chaque fois que cela est possible et pertinent, des études de cas, des mises en pratique ou en situation, des exercices sont proposées aux stagiaires, permettant ainsi de valider les acquis au cours de la formation. Les stagiaires peuvent interagir avec le formateur ou les autres participants tout au long de la formation, y compris sur les classes virtuelles durant lesquelles le formateur, comme en présentiel peut distribuer des documents tout au long de la formation via la plateforme. Un questionnaire préalable dit 'questionnaire pédagogique' est envoyé aux participants pour recueillir leurs besoins et attentes spécifiques. Il est transmis aux intervenant(e)s avant la formation, leur permettant de s'adapter aux publics. Pour les formations en E-learning (formations à distance, asynchrones), le stagiaire peut suivre la formation à son rythme, quand il le souhaite. L'expérience alterne des vidéos de contenu et des activités pédagogiques de type quizz permettant de tester et de valider ses acquis tout au long du parcours. Des fiches mémos reprenant l'essentiel de la formation sont téléchargeables. La présence d'un forum de discussion permet un accompagnement pédagogique personnalisé. Un quizz de validation des acquis clôture chaque parcours. Enfin, le blended-learning est un parcours alternant présentiel, classes virtuelles et/ou e-learning.

■ Modalités d'évaluation:

Toute formation se clôture par une évaluation à chaud de la satisfaction du stagiaire sur le déroulement, l'organisation et les activités pédagogiques de la formation. Les intervenant(e)s évaluent également la session. La validation des acquis se fait en contrôle continu tout au long des parcours, via les exercices proposés. Sur certaines formations, une validation formelle des acquis peut se faire via un examen ou un QCM en fin de parcours. Une auto-évaluation des acquis pré et post formation est effectuée en ligne afin de permettre à chaque participant de mesurer sa progression à l'issue de la formation. Une évaluation à froid systématique sera effectuée à 6 mois et 12 mois pour s'assurer de l'ancrage des acquis et du transfert de compétences en situation professionnelle, soit par téléphone soit par questionnaire en ligne.

■ Modalités techniques FOAD:

Les parcours sont accessibles depuis un simple lien web, envoyé par Email aux stagiaires. L'accès au module de E-learning se fait via la plateforme 360Learning. La durée d'accès au module se déclenche à partir de la réception de l'invitation de connexion. L'accès aux classes virtuelles se fait via la plateforme Teams. Le(a) stagiaire reçoit une invitation en amont de la session lui permettant de se connecter via un lien. Pour une bonne utilisation des fonctionnalités multimédia, vous devez disposer d'un poste informatique équipé d'une carte son et d'un dispositif vous permettant d'écouter du son (enceintes ou casque). En ce qui concerne la classe virtuelle, d'un microphone (éventuellement intégré au casque audio ou à la webcam), et éventuellement d'une webcam qui permettra aux autres participants et au formateur de vous voir. En cas de difficulté technique, le(a) stagiaire pourra contacter la hotline au 01 70 72 25 81, entre 9h et 17h ou par mail au logistiqueformations@infopro-digital.com et la prise en compte de la demande se fera dans les 48h.